CONDITIONS:

ABONNEMENT.

[illegible] par an, pour la feuille, payables [illegible]; dix piastres pour la feuille [illegible] campagne et publiée trois fois par [illegible] payables d'avance pour toute l'année, [illegible] [illegible] pour l'année. Aucun abonnement ne sera [illegible] qui sera reçu [illegible] dans l'annonce originale, devra [illegible] considéré comme une nouvelle annonce. Le carré est [illegible].

[illegible] pour l'année aux annonces—Le ar[illegible] magasins de détail, $60; [illegible] Compagnies d'Assurance et autres ins[illegible] publiques, $80; les agens pour navires, [illegible] à vapeur, ou les maisons de com[illegible] $80.

Les Annonces de mariage, et de décès, les arti[illegible] pour appeler l'attention du public à des ventes [illegible] les articles signés par [illegible] les annonces de bénéfice &c. &c., [illegible] annonces ordinaires.

Les Annonces qui doivent paraître que par la [illegible] $1 par carré pour chaque inser[illegible].

Les annonces ou articles d'une nature person[illegible] pourront être admis, paieront le dou[illegible] des annonces ordinaires et d'avance.

Une réduction de 25 pour cent sera faite aux en[illegible] shérifs, aux Rég. des Testamens, et [illegible] sur les annonces de ventes d'immeu[illegible] pour cent sur les annonces de ventes [illegible].

Les annonces qui seront de la ligne ordinaire [illegible] l'année, telles que ventes [illegible] de justice, ventes de plantations [illegible] esclaves marrons, animaux épaves ou [illegible] seront portées au compte séparé [illegible] prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'in[illegible] publiées pendant un mois et devront [illegible] en conséquence de cette disposition.

[illegible] Annonce de faillite sera publiée, à moins [illegible] de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou [illegible] répondant.

[illegible] Théatres et autres endroits ouverts pour l'a[illegible] public, faisant insérer chaque jour de [illegible] pendant la saison des plaisirs, [illegible] $150.

[illegible] Annonces de candidature à des emplois pu[illegible] annonces d'une nature politique, paie[illegible] double du prix ordinaire.

Pour Baie St-Louis, Passe Christiane et Biloxi.

(Paquebot régulier de mercredi et samedi.)

Le beau bateau à vapeur ti[illegible] rant peu d'eau, COLUMBIA, capitaine Waterman, partira du bout du chemin à coulisse [illegible] deux fois par semaine, le [illegible] matin à 7 heures, et reviendra Jeudi dans [illegible] partira Samedi à 5 heures de l'après midi [illegible].

[illegible] pourra l'attendre dans les endroits [illegible] Baie St-Louis à 1 heure et demie de l'après [illegible] Passe Christiane à 3 heures et demie de l'après [illegible] Biloxi à 6 heures et demie de l'après midi. [illegible] Jeudi matin, il partira de Biloxi à 6 [illegible] du matin, Passe Christiane à 11 heu[illegible] Baie St Louis à midi et demi, et ar[illegible] à 7 heures de l'après midi au chemin à cou[illegible].

Le Samedi partant à 5 heures du soir, il sera à la [illegible] à la Christiane à 2 heures et demie de [illegible] à 6 heures du matin. En revenant di[illegible] Biloxi à 6 heures et demie de [illegible] Passe Christiane à 7 heures et demie [illegible] Baie St-Louis à 10 heures, et arrivera au [illegible] Lundi matin à 7 heures Pour fret [illegible] pour les endroits susdits S'adresser au [illegible] bord, ou à

SALOMON HIGH, 40, rue du Camp.

[illegible] fret doit être envoyé deux heures avant [illegible].

[illegible] Le sac aux lettres du bateau Columbia est [illegible] On délivrera les lettres et journaux [illegible] débarcadaires.

POUR MANCHESTER, (Yazoo) VICKSBURG, GRAND GULF, RODNEY, et NATCHEZ.

Le paquebot régulier bateau à vapeur Bridgewater, capitaine Wright, attendu à chaque [illegible] sera prêt à recevoir du [illegible] partie de son [illegible] partira mercredi 13 du courant, [illegible] de l'après midi. Pour fret ou passage, [illegible] à bord, ou à

HYDE & [illegible]OCK, No. [illegible] Camp.

POUR LA MOBILE ET LES [illegible] INTERMEDIAIRES.

Le bateau [illegible] CHANT, [illegible] partira [illegible] [illegible] H. C. CAMMACK, 65, rue [illegible].

Pour les ports des E.-U.

FRET POUR CHARLESTON. [illegible] GREEN, 60 rue du Camp.

Pour les ports d'Europe,

POUR LIVERPOOL—Le navire KENSINGTON, numéroté A1 tirant peu d'eau, [illegible] par le capitaine Curtis, partira [illegible] Le sac aux lettres sera enle[illegible] à 5 heures de l'après-midi.

BAILEY & ABBOTT, no. 14 rue Bienville.

POUR NANTES—Le navire SHANNON, doublé [illegible] cuivre, capitaine Stone, [illegible] cette valeur, pour con[illegible]. Pour fret ou passage, [illegible]

LEVI H. GALE.

Pour les Antilles et le Texas.

POUR MATAMOROS.

Le beau brick [illegible] doublé et chevillé [illegible] Comet, capt. Dickinson, ayant [illegible] partira sous peu [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser [illegible] CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR LA HAVANE.

La goelette BETHLEHEM, [illegible] Webster, ayant une partie de son char[illegible] partira sur le champ. Pour fret de reste [illegible] à bord ou à

J. PRATS & fils.

Vendre. Louer ou Prêter.

A FRETER—Pour les ports des Antilles ou du Golfe du Mexique. Le brig goëlette [illegible] A. No. 1 Water Witch, capitaine Dunton [illegible] A. CAPDEVIELLE & Co., rue Toulouse no. 19.

A FRETER. Le brick EUROTAS, numéroté A. 1 et [illegible] capitaine Robens, doublé [illegible] La préférence sera accordée [illegible] New York. S'adresser à

R. GRONING & CO

A FRETER—Pour la Mobile ou Pen[illegible] la goëlette Congress, actuelle[illegible] nouveau bassin. Pour les condi[illegible] à A. CAPDEVIELLE & Co., rue Toulouse no. 19.

A LOUER.

Le Magasin No. 85, rue de la Commune; [illegible] possession immédiatement. [illegible] à T. & J. DUPLESSIS, Exchange Place.

WHITE HALL. EST-PASCAGOULA.

[illegible] propriétaires de cet établissement [illegible] ayant remplacé M. Elliot, qui [illegible] sont en ce moment occupés à le [illegible] propre à satisfaire les personnes [illegible] Les familles privées recevront tou[illegible] et ils informent leurs amis [illegible] en général que ni soins ni dépenses ne se[illegible] pour leur procurer tous les agrémens [illegible] On aura en tout temps des canots pour faire [illegible] et il y a des cabanes pour prendre des [illegible] du poisson, du gibier et des [illegible] Tous ces agrémens joints aux bonnes disp[illegible] bien reconnue des propriétai[illegible] assurer la prospérité future de [illegible].

Wm. DE FOREST HOLLY. JACOB BAPTISTE.

GRAINES DE JARDINAGE,

Fraîches qualités assorties de Thorburn,

[illegible] par le navire Vicksburg, un grand assorti[illegible] Graines fraîches, de fleurs, de légumes et [illegible] mises sous ma propre inspection, ex[illegible] pour la semence d'automne. [illegible] venant des jardiniers fréquents de la [illegible] habitants et autres, trouveront toute mon [illegible] le plus bref délai. [illegible] le catalogue des graines, en fran[illegible] s'adresser au No. 284, rue de la [illegible].

WILLIAM DINN.

Café Napoléon.

[illegible] Café Napo[illegible] [illegible] informe ses [illegible] ouvert aujourd'hui, et que [illegible] choix des meilleures [illegible] seront nourris [illegible] sera des mieux ser[illegible] un excellent billard.

JOSEPH PEES.

AVIS. Le soussigné prévient Mrs. les médecins, [illegible] pourraient avoir besoin [illegible] qu'il appliquera des sangsues, à rai[illegible] pour chacune de celles qui [illegible] migadés à soixante quinze [illegible] raison de vingt cinq [illegible] On le trouvera à la pharmacie du Dr. [illegible] Condé et St Philippe.

J. RAPHAEL GUIRRA.

[illegible] une nourrice bien recommen[illegible] bons gages. S'a[illegible] Chartres No. 40.

[illegible] ESPAGNOLS, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.

BOUTEILLES A VIN—30 mannequins bouteilles [illegible] 25 do. do. à porter, à vendre par PUECH & DUPLESSIS, rue de la Vieille Levée No. 38.

VIEUX WHISKEY—40 barils vieux whiskey [illegible] eau de vie de pêches, [illegible] eau de vie de pommes, [illegible] par PUECH & DUPLESSIS, rue de la Vieille Levée No. 38.

TABAC—10 [illegible] Tabac de la marque d'He[illegible]; 45 do. do. de Saunders, 8 [illegible] [illegible] par PUECH & DUPLESSIS, rue de la Vieille Levée No. 38.

EAU DE VIE—30 demi-pipes Eau-de-vie de Co[illegible], à vendre par PUECH & DUPLESSIS, rue de la Vieille Levée No. 38.

VINS DE MADERE ET D'OPORTO—[illegible] [illegible] Whiskey [illegible] Vin de sherry [illegible] [illegible] Marseilles, [illegible] PUECH & DUPLESSIS, rue de la Vieille Levée No. 38.

SAVON ET BLANC DE BALEINE—[illegible] brick Two Sisters de Boston, [illegible] CARRIERE, DARAN & Co., 11 et 15, rue St-Louis.

Ventes par le Shérif.

[illegible] Richard Murphy vs. ses créanciers. COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu sur les lieux, à l'encoignure des rues du Camp et Gravier, en cette ville, le mardi 19 septembre courant, à 10 heures du matin,

Le fond du Commercial Exchange, tenu ci devant par l'insolvable, et consistant en meubles, linge de table et de lit, vins, liqueurs, argenterie &c.

Conditions—Quatre mois de crédit en billets endossés à satisfaction, si ce fond est vendu en un seul lot, dans le cas où on n'obtiendrait pas un prix suffisant pour le tout, il sera procédé à la vente immédiate, par petits lots et au comptant.

FRED. BUISSON, Shérif et Syndic.

2 sept

AVIS

Aux propriétaires de terres situées dans la paroisse Plaquemines, et qui n'y résident pas.

SUR le rapport du syndic, que les chemins et levées faisant face aux propriétés ci-après décrites des non-résidents de cette paroisse, sont en mauvais état et ont besoin d'être réparés.

Avis leur est, par les présentes, donné que si les travaux ou réparations ci-après décrits ne sont pas commencés dans les trente jours ou achevés dans les soixante jours qui suivront la publication du présent avis, lesdits travaux ou réparations seront faits par des journaliers à gages, et la propriété en face de laquelle lesdites réparations ou travaux auront été faits, sera, jusqu'à une profondeur de quarante arpens, vendue à l'enchère publique en ladite paroisse, et le produit de ladite vente sera employé à payer les frais desdits travaux ou réparations, conformément à l'acte intitulé: "Acte relatif aux chemins et levées en face des propriétés des non-résidents de la paroisse de Plaquemines", approuvé le 13 mars 1837.

1o Messrs C. Roselius & McMillen, leur terre de 17 arpens de face, bornée d'un côté par la terre de C. Lacoste et de l'autre par la terre d'Arnaud Lanaux, le chemin a besoin d'être refait à neuf, d'une borne à l'autre, et la levée a besoin d'être arrangée de la borne supérieure jusqu'en face de la maison de D. Saucier.

2o. M. Jean Baptiste Laurent Pouverie, les fossés du chemin en face de votre terre située au Détour des Anglais, ont besoin d'être repiqués et le chemin arrangé.

3o. Berthélemy Rey et François Léon, gens de c. l., le chemin en face de leur terre située dans cette paroisse, de cinq arpens de face, borné d'un côté par la terre de Jean Vinette, et de l'autre par celle de Armand Dupré, les fossés ont besoin d'être repiqués, la terre jetée au milieu de manière à bomber le chemin, la levée a besoin d'être arrangée en plusieurs endroits.

4. Les propriétaires de la terre achetée de Mr. C. B. Dufau et dont les noms sont inconnus au juge soussigné, ladite terre située dans cette paroisse, connue sous le nom de Beau Séjour, de trente-deux arpens de face, bornée d'un côté par la terre d'Armand Dupré et de l'autre par celle de B. Favre, les fossés de chaque côté du chemin ont besoin d'être repiqués, la terre jetée au centre pour bomber le chemin, tous les ponts ont besoin d'être refaits, et la levée réparée par endroits.

5o. Mr. Eugène Macarty, votre terre située dans cette paroisse de sept arpens de face, bornée d'un côté par la terre de By. Favre et de l'autre par celle de Lesseps & Millaudon, les fossés du chemin ont besoin d'être repiqués, le chemin bombé vers le centre et la levée arrangée, surtout le morceau qui a été fait à neuf.

6o. Les propriétaires de la terre située dans cette paroisse, connue sous le nom d'habitation Ste. Sophie, vendue par M. Trastour à divers, sous le nom de Hanckovkille, ayant quarante cinq arpens de face, borné d'un côté par l'habitation Lesseps & Millaudon et de l'autre par la terre ci-après décrite, et dont les noms des propriétaires sont inconnus au juge soussigné; tous les ponts à faire, les fossés du chemin sur toute la façade à faire, et la levée aussi à arranger sur toute la façade.

7o Mad Vve. Coiron et autres propriétaires dont les noms sont inconnus au juge soussigné, de la terre située dans cette paroisse connue sous le nom de Fantaisie, dont une partie a été vendue à divers par Mde. Coiron, de trente sept arpens de face, bornée d'un côté par la terre ci-dessus décrite [Hanckovkille] et de l'autre par l'habitation P.C. Wederstrandt, tous les ponts à faire, tout le chemin à faire et la levée à besoin d'être arrangée sur toute la façade.

8o. Messrs. Joseph Givaudan et François Claude Barrelle et autres propriétaires dont les noms sont inconnus au juge soussigné, d'une terre située dans cette paroisse, de neuf arpens de face, acquis de John Morris par Givaudan & Barrelle, et dont une partie vendue par ces derniers à divers, sous le nom de New Philadelphia, ladite terre est bornée d'un côté par celle de Jacques Lafrance et de l'autre par celle de François et Jean Lafrance, le chemin, les ponts et la levée à réparer.

9. L'héritière du juge Joshua Lewis, leur terre située dans cette paroisse, ayant vingt et un arpens de face et bornée d'un côté par la terre de Jean Vinette et de l'autre par celle des Duplessis gens de c. l., le chemin et la levée à réparer.

10 Mrs. François Claude Barrelle, Jean Charles Gabriel Garnot, Auguste Fabre, Paul Armand, et Joseph Givaudan, leur terre située dans cette paroisse, ayant trois arpens de face, borné d'un côté par la terre de Jean Martial Lafrance, et de l'autre par celle de Jérôme Moin, le chemin et la levée à réparer.

11 Mr. Jérôme Moin alias Barabin, votre terre située dans cette paroisse, d'un arpent de face, bornée d'un côté par la terre de Mrs. Barrelle, Garnot, Fabre, Armand & Givaudan, et de l'autre par celle de la Vve. Jean Joseph, le chemin et la levée à réparer.

N. B Toutes les terres ci dessus décrites sont sur la rive gauche du fleuve Mississipi.

12. Rosette Brou, f. c. l., votre terre de cinq arpens de face, située dans cette paroisse et bornée d'un côté par la terre de Co[illegible] Larche f. c. l., et de l'autre par l'habitation de Mr. G. B. Milligan, le chemin a besoin d'être arrangé ainsi que la levée par endroits.

13 Mr. George Seixnaydre, votre terre située dans cette paroisse, de dix arpens de face et bornée des deux côtés par les terres de Zénon Nivette, le chemin et la levée ont besoin d'être arrangés.

14. Mr. Zénon Nivette, vos deux terres situées dans cette paroisse, de trois arpens de face chacune, bornées d'un côté par la terre de Paulin Fleitas et de l'autre par celle de la Vve. Barois et au centre par celle de George Seixnaydre, la levée et le chemin à réparer.

15. La veuve de Jean Barois, sa terre située dans cette paroisse, de trois arpens de face, bornée d'un côté par la terre de Zénon Nivette et de l'autre par celle de Paulin Fleitas, le chemin et la levée à réparer.

16. Mr. John McDonough, votre terre de dix arpens de face, située dans cette paroisse et bornée par les terres de Mde. Dufouchar De Gruy d'un côté, et de l'autre par celle de André Durnford h. de c. l., le chemin et la levée à réparer.

17. M. Francis Newman, sa terre située dans cette paroisse, de vingt arpens de face, et bornée d'un côté par la terre de Jean Ronquille, et de l'autre par celle de Manuel Ronquille, son chemin à faire, et sa levée à arranger.

Note—Les terres ci-dessus décrites sont situées sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Pour plus ample information des travaux à faire aux chemins et levées des terres ci-dessus décrites, les propriétaires sont priés de s'adresser à M. Eugène Dupré ce syndic de la paroisse, ou au juge soussigné.

Paroisse de Plaquemines le 5 septembre 1837.

9 sep—9 G. LEONARD—Juge

Avis judiciaires.

AVIS.

LES propriétaires de l'habitation ci devant Holliday, sont requis en vertu des articles 10 et 12 des réglemens de police de la paroisse de Jefferson, d'avoir à faire les réparations suivantes, à la Levée qui se trouve en face de leur propriété, savoir:

1o. La portion de levée qui se trouve à la limite supérieure de la dite habitation et qui a déjà été palissadée, devra être palissadée en neuf comme suit: depuis le platin qui est au pied de la dite levée, jusqu'à la hauteur de la crête avec de bons pieux bien joints et bien enfoncés dans le platin et assujetis par le haut à une pièce de bois assez forte: et l'espace entre la palissade et la levée devra être comblé avec de bonnes fascines de bagasses, de latanier, ou de branchages.

2o La portion à partir de la limite supérieure de la propriété réservée par Mr. Holiday, de la même habitation qui est aussi palissadée: devra être palissadée en neuf et de la même manière que ci dessus

Ces réparations devront être commencées dans les dix jours qui suivront la date du présent avis et fini au premier novembre prochain, autrement elles seront vendues au rabais pour le compte des propriétaires.

R. BEAUVAIS, syndic,

5 sept—4 Paroisse Jefferson, le 1er. sept 1837.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon F. Canonge, agissant comme juge—No. 9876. Antoine Goutenoir vs. ses créanciers. Il est ordonné par cette Cour qu'un assemblée des créanciers du pétitionnaire, ait lieu en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, vendredi, 22ème jour de septembre 1837, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et procéder à la nomination d'un syndic, comme il est demandé dans la pétition.

Par ordre de la Cour.

9 sept—3 ARMAND GUYOL, Dép. Gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 1636—François Michel, contre ses créanciers—Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, ait lieu en l'étude de M. L. Feraud, notaire public, le mardi 19ème jour de septembre prochain, afin de délibérer sur la nomination d'un nouveau syndic, en remplacement du dit F. Michel qui a résigné, ainsi que pour statuer sur les termes et conditions de la vente. Par ordre de la Cour

ARMAND GUYOL' Député Greffier.

31 août—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian juge, no. [illegible] Antonio Gutierez contre ses créanciers—La cession de propriétés du pétitionnaire ayant été accepté par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour, qu'une assemblée des dits créanciers, [illegible] en l'étude de M. Felix Grima, not pub. le [illegible], 19me jour du mois de septembre prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que M P. Marsoudet soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Nouvelle Orléans, le 16 aout 1837.

Signé CANONGE.

Remplissant les fonctions de juge, en l'absence du juge Charles Maurian. Extrait des minutes

ARMAND GUYOL, député greffier.

19 aout—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon Ch. Maurian, juge. (Pour un atermoiement—Apollinaire Pamait vs. ses créanciers—Lecture ayant été donnée de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de M. L. Feraud, le mardi, 19, septembre prochain, pour y être délibéré sur la pétition et les affaires de l'insolvable et que dans l'intervalle, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Extrait des minutes—Bureau du Greffe—Nlle. Orléans, 16 aout 1837.

19 aout—3 ARMAND GUYOL, dép. greffier.

[illegible] et ville de la Nlle. Orléans—Cour de District—François Justin Lerra contre le bateau à vapeur Arab, le capitaine Thompson et les propriétaires—L'Etat de la Louisiane—A toutes personnes intéressées—Salut:—Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées d'avoir à comparaître dans le délai de quinze jours, et de répondre à la lettre présentée dans cette affaire et maintenant déposée en mon bureau; faute de quoi jugement par défaut sera rendu contre. Nelle Orléans le 6 septembre 1837.

FRED. BUISSON,

7 sept—8 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

BOLHEMUS & COOK—Peintres d'enseignes et d'ornements et de bâtiments, place de la bourse [illegible] près de la poste.

Les soussignés, [illegible] pour la [illegible] et leur [illegible] à des prix modérés, [illegible] la confiance du [illegible]. Transparens, [illegible] militaire, imitations [illegible] avec la plus grande promptitude [illegible].

[illegible] CLARET—[illegible] Medoc, 50 do. [illegible], 25 do. [illegible], à vendre par PUECH & DUPLESSIS, rue de la Vieille Levée No. 38

[illegible] à vendre par PUECH & DUPLESSIS, rue de la Vieille Levée No. 38

[illegible] R. GRONING & Co.

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

SUCCESSION COUVENT—Vente par le registre des testamens—Le jeudi, vingt et un septembre 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 21 août 1837, il sera vendu à l'encan au ci-devant domicile de feue Marie Justine Cirnaire, veuve Bernard Couvent f. c. l. rue du Quartier, entre les rues Condé et Royale, les effets mobiliers dépendant de la succession de la défunte. Conditions de la vente: comptant. W. F. C. DUPLESSIS, régist. des testa.

7 sept

SUCCESSION COUVENT—Vente par le régistre des testamens—Le mercredi, onze octobre, 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 21 août 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feue Marie Justine Cirnaire veuve Bernard Couvent, f. c. l. les esclaves suivants, savoir:

Silvanie, négresse, âgée de treize ans, domestique de maison et bon sujet.

Eléine, négresse de dix huit ans, domestique de maison

Pierre, nègre de vingt et un ans, journalier, bon sujet.

Jules, négrillon de huit ans.

Conditions de la vente: un tiers comptant, et la balance à quatre et huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

7 sept

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Carile Pollock, not. pub.

SUCCESSION DE LEROUX—Vente par le Régistre des Testamens—Le mercredi vingt-septembre 1837, à quatre heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 31 août 1837 il sera vendu à l'encan, rue du Maine, encoignure Condé, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Joseph Leroux, consistant en instruments de musique etc. Conditions comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,

7 septembre régistre des testamens.

SUCCESSION DE DOLON h. d. c. l.—Vente par le régistre des testamens—En vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 7 août 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, le jeudi, 14 septembre 1837, à midi, pour compte de la succession de feu Pierre Dolon, h. c. l., la propriété foncière ci après décrite, savoir:

Un demi terrain situé rue de l'Union, entre les rues St. Jean Baptiste et St. Avid, au nouveau faubourg Marigny, 3me. Municipalité, ayant trente pieds de face et cent vingt pieds de profondeur, sur lequel est une maison en bois sur sol, divisée en deux appartemens, deux galeries et trois cabinets.

Conditions de la vente: moitié comptant, et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,

10 aout Régistre des Testamens

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs pardevant Louis Feraud, not. pub.

SUCCESSION DE FANCHON—Vente par le régistre des testamens.—Lundi le neuf octobre 1837, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 4 septembre 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession d'Hélène Fanchon, f. c. l. décédée, les esclaves ci-après décrits.

Alfred alias Albert, grif américain, parlant français et anglais, âgé de 18 ans environ, charretier.

Elisa, négresse âgée d'environ 33 ans, cuisinière et blanchisseuse, avec sa fille Jeanne, négrite âgée d'environ neuf ans.

Mary, griffonne américaine, âgée d'environ 24 ans, un peu marchande et blanchisseuse.

Joséphine, quarteronne, âgée d'environ 20 ans, marchande, et son fils, quarteron, âgé d'un mois.

Henriette, négresse, âgée de 25 ans, marchande, avec ses deux enfans nommés Marie Madelaine, quarteronne, âgée d'environ trois ans, et l'autre mulâtre, âgé de dix semaines.

Lucette, griffonne créole âgée de vingt ans, bonne cuisinière, bonne blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant nommé Myrtil, griffe d'environ quatre ans, vendu à fy a quelques mois par Moreiras à la défunte, chez Boswell, notaire.

Conditions de la vente: un quart comptant et la balance en trois termes égaux: six, douze et dix huit mois pour billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,

5 sept Régistre des Testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Théodore Seghers, not. pub.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Laverty—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John H. Holland, exécuteur testamentaire de feu Kenny Laverty ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte et ledit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité—Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS,

9 sept Régistre des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Ernest Brulatour a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jean François Labrouche, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour:

7 sept W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

AVIS—Des propositions cachetées seront reçues à la Passe Christian, jusqu'au 10 sept. prochain, pour le transport de tous les bagages qui pourront se trouver parmi les ports Nos. un et six d'Indiens Creeks émigrants, maintenant à la Pointe de la Mobile et à la Passe Christiane. Lesdits bagages devront être transportés au Fort-Gibson, si les eaux de la rivière Arkansas le permettent, autrement ils pourront être emmagasinés aux risques et frais du contracteur, jusqu'à ce que la navigation permette aux vaisseaux à vapeur de monter jusqu'au Fort Gibson. Les bagages consistent en outils aratoires, ustensiles de cuisine, meubles de maison, bois de lits, linges de corps, &c. &c. Les propositions seront reçues à tant par millier de livres.

Passe-Christiana, 30 août 1837.

JOHN PAGE.

24 aout—8 Capitaine et surveillant des Creeks

BANQUE DE LA CITE. Nlle. Orléans, 1er août 1837.

CETTE banque tire des checks sur New York payables à vue R. J. PALFREY, Caissier.

1er août

DES ESPECES—Ainsi que toutes les autres monnaies qui n'ont pas cours, seront achetées et vendues par ROBINSON & CO. No. 45, rue du Camp.

31 août—4

CHARBON DE LEHIGH—150 tonneaux charbon de Lehigh, récemment reçu de Philadelphie et propre à l'usage des familles. S'adresser à JAMES REED & Co. 25 Royale.

24 août

A VENDRE—Du bois de charpente, de la chaux, du bois de cordes, et des chaudières pour sucrerie. S'adresser à Mr. Turpaut, faubourg Marigny, résident rue de la Levée, No. 48, qui me représente aux effets ci-dessus

19 aout B. MARIGNY.

PLOMB EN SAUMONS—200 barres de plomb en saumon en débarquement du bateau à vapeur Vandalia, à vendre par

19 aout—6 GODFREY BLOSSMAN & Co.

MAIS—2000 boisseaux, qualité supérieure, en magasin, à vendre par SOMERS & ALEXANDER, No. 60, rue des Magasins.

19 aout—6

JAMBONS—Plats côte; quelques boucauds à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, rue du Commerce.

19 aout

JAMBONS—Enveloppés et passés à la chaux, de qualité supérieure, à vendre par

19 aout LAYET & AMELUNG, 17 Commerce.

MADERE—2 pipes de Madère supérieur, à vendre par SLOAN & BROTHER, no 39 Nouvelle Levée.

19 aout

200 barils vieux whiskey de Monongahela, en magasin et à vendre par SLOAN & BROTHER, no 39 Nouvelle Levée.

19 aout—12

CAFE, SUCRE.—611 sacs Café et 50 caisses Sucre blanc, en débarquement et à vendre par

17 aout J. PRATS & fils.

CHECKS DE BANQUE—Sur New York et Philadelphie, à vue, à vendre par

17 aout—4 ROBINSON & Co. 45 rue du Camp.

LE soussigné offre à vendre—.00 caisses citrons frais de Messine; 100 barils clous de Philadelphie, assortis; 30 rouleaux corde de Manille.

8 aout A S BARKER, 69 1/2 de la Commune.

EN débarquement du brick Vernon, venant du Havre, 250 paniers Vin de Champagne de Jolly, de qualité supérieure.

6 juillet LATASTE & BRULATOUR

EAU-DE-VIE DE BORDEAUX—9 pipes Eau-de-vie de Bordeaux, en magasin et à vendre par KOHN DARON & CO. No. 26, rue Bienville.

20 juillet

LILLY & FERGUSON—Peintres d'enseigne et de batiment, rue de la Douane no 76. Reconnaissants de l'encouragement qu'ils ont reçu, ils tâcheront de mériter de plus en plus la confiance de leurs amis et du public en général. Ils prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont constamment à vendre tous les articles concernant leur commerce, qu'ils donneront à des prix très modérés. 18 av

L. DEPOORTER, Chirurgien-Dentiste, rue de Canal, no 130. Les études longues et actives dans la partie scientifique de son art, faites sous la direction de premiers maîtres, une parfaite connaissance de la partie mécanique relative à sa profession, une pratique de nombreuses années suivi avec succès, sont, il ose espérer, des titres à la confiance publique.

N. B. L. D. traite les maladies de la bouche, celle des cavités osseuses voisines, la perforation et la division des os et du voile palatin; cette partie de la chirurgie étant du ressort du dentiste européen. 26 mai

MAGASIN à louer, rue de Chartres No. 29 entre les rues de la Douane et Canal; la possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à PEET & NORTH, rue de Chartres No. 13

16 mars

EN débarquement du Huntsville, de New York, 40 barriques de Vin rouge, Médoc vieux. 20 balles foin, bonne qualité.

6 juillet LATASTE & BRULATOUR.

A LOUER

LE haut de la maison occupée par M. Wm. Boswell, rue Conti, entre Chartres et Levée. S'adresser à EDWD. GOTTCHALK, No. 104, rue de Chartres.

25 juillet

AVIS—Les propriétaires des habitations ci-devant Holiday, Chs. Fortier, B. Fortier, Duquin, Volant Labarre et Ludgere Fortier, et ceux à Carrolton, à Greenville, à Bloomindale et au faubourg Bouligny, sont requis, en vertu de l'article 21 des réglemens de police de la paroisse de Jefferson, d'avoir à faire couper les grandes herbes sur le chemin public et sur les Levées qui se trouvent en face des habitations, villes et faubourgs ci dessus mentionnés, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis, autrement lesdites herbes seront coupées aux frais des propriétaires.

5 sept—4 R. BEAUVAIS, Syndic.

EN magasin, d'importations antérieures, Vins fins [illegible] en caisses et en barriques, blancs et rouges, de Bordeaux, Madère et Champagne—[illegible] de Douane, Bossy [illegible] Guignolet d'Angers—Vinaigre d'Orléans—[illegible] de Hollande de Geneva [illegible] de Sardaines à l'huile de Coco [illegible] LATASTE & BRULATOUR, [illegible] 6 juillet

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

SUCCESSION COURCELLE—Vente par le Registre des Testamens—Le vendredi vingt deux septembre 1837, à quatre heures P. M. rue Bourgogne, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du six septembre 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour le compte de la succession de Félicité Cailleau Dupin, épouse décédée d'Achille Barthélémy Courcelle, les effets mobiliers dépendans de sa succession.

Conditions, comptant.

W. F. C. DUPLESSIS.

9 sept Régistre des Testamens.

SUCCESSION DE DOYLE.

Vente par le Régistre des Testamens.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera le Lundi, deux Octobre, 1837, à midi, exposé en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Thomas Doyle, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, désigné par le numéro six de l'Ilet numéro vingt sept, borné par les rues du Canal, Frèret, Perdido et Girod, dans le faubourg Ste. Marie, de cette ville, et ayant, mesure américaine, vingt-huit pieds deux pouces six huitièmes de face à la rue du Canal, et cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot numéro sept, de l'autre côté par le numéro cinq, et dans le fond par le numéro huit: le tout conformément à un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général de cet Etat, le 27 décembre 1832, et annexé à un acte passé en l'étude de Louis T. Caire, notaire, le 31 du même mois, même année; ensemble avec toutes les dépendances; ce lot de terre est le même que le dit feu Thomas Doyle a acquis de John McDonogh, de cette Paroisse, par acte au rapport du dit notaire Louis T. Caire, en date du 31 décembre 1832

Conditions de la vente comptant

W. F. C. DUPLESSIS,

31 août Régistre des Testamens.

N. B.—L'acte de la vente sera passé aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, par devant David L. Coy, notaire public.

SUCCESSION DE GRUBB—Vente par le régistre des testamens—Mercredi, le 13 septembre 1837, à quatre heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Baronne et Girod—En vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan pour le compte de la succession de John Grubb décédé, les effets mobiliers dépendant de la succession, consistant en liqueurs etc. Conditions comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,

31 août régistre des testamens

SUCCESSION DE JONES—Vente par le régistre des testamens—Mercredi le vingt sept septembre, 1837, à midi, à la bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du trente et un mars 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de Sarah Jones, épouse décédée de Michel Jones et aussi pour le compte dudit Michel Jones, la propriété foncière ci après décrite.

Un lot de terre situé dans le faubourg Annonciation en cette ville, formant l'encoignure des rues Levée et Célestie, et mesurant soixante pieds de face sur la première rue, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la dernière rue, ensemble les améliorations qui sont dessus, étant la même propriété que le dit Michel Jones acquit de Jacques F. Eaoul Livaudais, par acte passé devant Carlile Pollock, notaire public, le 27 janvier 1837.

Conditions de la vente: mille piastres comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement

W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des testamens.

N. B. L'acte de vente se passera pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

23 aout

SUCCESSION DENIS—Vente par le Registre des Testamens—Jeudi, 14 septembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la N. Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 5 août 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, pour compte de la succession de feu François Xavier Denis:

Un terrain, situé au faubourg Marigny, Troisième Municipalité, rue d'Amour, entre les rues St. Antoine et Bagatelle, mesurant trente pieds de face à ladite rue d'Amour, sur cent vingt pieds de profondeur; avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente:—Moitié comptant, et la balance à un an de crédit, en billet endossé à satisfaction et assuré par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,

10 aout Régistre des Testamens

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant Louis Feraud, not. pub.

SUCCESSION DE RISINGSTON.

Vente par le Régistre des Testamens.

LE LUNDI, 18 Septembre 1837, à midi, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 24 mai 1837, et conformément à l'article 990 du code de procédure, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis pour compte de la succession de feu Henri C. B. Risingston, la mulâtresse nommée Charlotte, âgée de vingt-cinq à vingt six ans, bonne couturière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente: douze mois de crédit; l'acquéreur devra fournir caution à la satisfaction du juge de la dite Cour des Preuves et de la curatrice, et hypothèque sur la susdite esclave Charlotte

W. F. C. DUPLESSIS,

29 août Register des Testamens

SUCCESSION DE MONBOUCHET—Vente par le régistre des testamens—Le mardi, douze septembre 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 4 septembre 1837, il sera vendu à l'encan, dans un magasin rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Monbouchet, une quantité de vins, liqueurs &c. &c. de différentes qualités. Conditions de la vente: Comptant.

5 sept W. F. C. DUPLESSIS, régistre des testa.

COUR DES PREUVES—Attendu que Etienne Carraby, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Joseph Cheyron décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raison pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour

W. F. C. DUPLESSIS,

7 sept Régistre des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Pierre Gaillard et Pierre Martel ont présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Joseph Cheyron décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS,

7 sept Régistre des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que François Gardère, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph Cheyron, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

W. F. C. DUPLESSIS,

7 sept Régistre des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Emile Sainet, a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Joseph Cheyron décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS,

7 sept Rég. des testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Adam—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Lucien Adam, exécuteur testamentaire de feu François Adam ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS,

5 sept Régistre des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que John Lewis Ehlers, a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir des lettres de Curatelle à la succession vacante de feu D. W. Siebern, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS,

5 sept Régistre des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que John Fitz Patrick, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu John D. Mahari, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS,

5 sept Régistre des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que S Blossman, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Jeremiah Clark Cunningham, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. F. C DUPLESSIS,

5 sept Régistre des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Hypolite Palon a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Rolland, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS,

5 sept Régistre des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Lewis Mills h. c. l. a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Wm. Alexander Mills, h. c. l. décédé intestat: Avis est par le présent, donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS,

2 septembre Régistre des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que S. Blossman a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curratelle à la succession vacante de feu François Conad, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la pétition. Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS,

2 septembre Régistre des Testamens.

AVIS—Un jeune [illegible] de France [illegible] en printemps [illegible] Mrs. [illegible] 19 rue St Louis. 12 aout

MAISONS DE VALEUR A VENDRE.

[illegible] Jacques, à 60 [illegible] de la Nouvelle Orléans, [illegible] et demi de face, sur 40 de profondeur, bien entretenue, avec une belle maison de résidence, et dépendances, située près du collège Jefferson; cette habitation est bien connue pour être un des lieux les plus agréables de la campagne. Pour de plus amples renseignements—S'adresser à

10 août—6t.2pa. P. MANY.

AVIS—A louer un magasin à deux étages, situé rue Toulouse entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser au bureau du caissier de l'Association Consolidée. 1er août

MAGASIN A LOUER.

Le joli et beau magasin au No. 25, rue de Chartres. S'adresser sur les lieux.

25 juillet

A LOUER.

La belle maison No. 157 rue du Canal. S'adresser à WM G HEWES & Co. No. 34 rue du Camp.

25 juillet

A LOUER.

Deux Maisons en briques à deux étages, Nos. 140 et 144, rue du Bassin, situées près du vieux Bassin; on en donnera possession le 1er. août. S'adresser à W. BOMAN, No. 168, rue du Bassin.

18 juillet

A LOUER—Une maison à Carrollton, convenable pour tenir une pension ou un magasin de comestibles. S'adresser à

24 juin SALOMON COHN, à Carrollton.

A LOUER—Le tout ou une partie seulement de la maison située rue du Canal, no 128. La situation est on ne peut plus agréable, les appartements sont beaux et bien divisés.

10 juin B. DEPOORTER.

A LOUER—Jusqu'au 1er octobre prochain. La belle et spacieuse maison avec cuisines et maison, située no 68 rue Royale près la rue Bienville; le loyer est très modéré. S'adresser au bureau du shérif.

16 juin FRED. BUISSON, shérif.

A LOUER, jusqu'au 15 novembre prochain, une Maison avec Magasin dans la rue Royale. S'adresser pour les conditions à

3 juin H C CAMMACK & Co.

A LOUER

Jusqu'au 1er. de novembre prochain, et à des conditions avantageuses, le magasin no 40, Vieille Levée, seconde porte après la rue Bienville. Possession en sera donnée immédiatement, et s'il est demandé, le locataire aura le privilège de le louer pour une autre année, aux mêmes conditions que les précédentes. S'adresser sur les lieux, à M. A. Frolland ou à ROBERT LAYTON.

29 mai No 33, Vieille Levée

A LOUER—Plusieurs chambres situées au dessus de notre magasin, encoignure des rues de Chartres et Conti.

24 mai E. LEFEBVRE & frère.

A LOUER—Un appartement sur la rue, pour tenir un office, au second étage du magasin No. 38, rue du Camp. S'adresser sur les lieux, à le mai JOHN CROSBY.

Maison garnie à louer à Biloxi. Si elle n'est pas louée, le propriétaire prendra quelques pensionnaires. S'adresser rue Bourbon, no. 21. 22 av—2,pa

AVIS.

HOTEL DE MADISONVILLE, situé dans la ville de Madisonville, (Louisiane,) est maintenant ouvert pour la réception des pensionnaires, et sous la direction de M. J. R. Hamilton, dernièrement de Covington. Sa situation et ses avantages sont trop bien connus pour en faire l'éloge. C'est assez de dire que l'Hôtel, sera très bien tenu et que les commodités seront meilleures qu'elles n'ont été jusqu'à ce jour.

1 av J. K HAMILTON

Avis de Banques et de Comp.

Banque des Citoyens de la Louisiane, Nouvelle Orléans, 4 sept. 1837.

LA Direction élira un Receveur lundi prochain, 11 du courant.

7 sept J. B. PERRAULT, Caissier.

Association Consolidée, des Cultivateurs de la Louisiane.

CHECKS à vue sur Mobile à un pour cent d'escompte A. BAUDOUIN, 1er août caissier.

Banque de la Cité. Nouvelle Orléans le 19 août 1837

CETTE banque tire des checks à dater sur New York. ROBT. J. PALFREY, 22 août caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ. Le 10 juin 1837.

Cette Institution tirera des checks sur Mobile à 1 pour cent d'escompte. Natchez à 1 pour cent d'escompte. Vicksburg 1 pour cent d'escompte.

JAMES B. MARKS,

13 juin faisant fonction de caissier.

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE. Nouvelle Orléans, 21 juin.

AVIS est donné par les présentes aux actionnaires que d'après une résolution adoptée aujourd'hui par la direction, l'époque fixée pour le paiement de la balance du capital a été reculée jusqu'au 31 janvier prochain.

22 juin RICHARD RELF, caissier.

AVIS—Les livres de souscription au canal de navigation du Lac Borgne seront ouverts le 20 de ce mois au bureau de M. P. J. Tricou, rue St Louis, entre Bourbon et Royale, sous l'inspection de MM. P. J Tricou et La Duvigneaud.

Par ordre des commissaires.

6 av DUVIGNEAUD, secrétaire.

COMPAGNIE DE L'HOTEL DE LA BOURSE ET DES BAINS

IL a été arrêté par la direction, que le payement des actions se ferait comme suit:

Un 10me comptant, et pour la balance les actionnaires fourniront leurs billets pour un vingtième chacun, payables de 4 en 4 mois, endossés à la satisfaction de la direction.

Par ordre de la direction.

J. B. S. ST. AMAND,

15 mars Secrétaire protem.

Compagnie de l'Hôtel de la Bourse et des Bains.

EN vertu d'une résolution des directeurs, les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts pendant quinze jours (les dimanches exceptés), à dater du 15 de ce mois, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 P. M. dans la salle du conseil de la 3me municipalité, sous la surveillance de deux des directeurs.

Par ordre de la direction,

J. B. S ST. AMAND,

10 mars Secr pro tem.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque du Commerce. 3 nov

A VENDRE—Un beau et élégant CABRIOLET, nouvellement arrivé de France, et fabriqué par LEPINE. S'adresser à M T. Gaillardet, rue d'Orléans, maison Vignié. Pour le voir, maison du docteur Lambert, rue Royale 20 juillet.

PORC—200 barils M. O. mess porc, à vendre par G. DORSEY,

5 sept no. 44 Nouvelle Levée.

FARINE—151 barils farine, superfine nouvelle ment moulée, en débarquement du bateau à vapeur Pittsbourgh, à vendre par G. DORSEY,

5 sept no. 44 nouvelle Levée.

LE magasin de Monsieur Ferdinand Pennis sera fermé jusqu'à la fin de septembre.

Nlle.-Orléans, ce 29 août 1837. 31 aout—3

AUX PRESSES A COTON ET AUX BATEAUX A VAPEUR.

LES soussignés ont maintenant en main une grande quantité de bois de pin de la première qualité; ceux qui désirent s'en procurer à bon marché feront bien de s'adresser de suite au Vieux Bassin No. 132.

2 septembre W. E. & R. MURPHY.

CHAUX DE THOMASTOWN—1000 barils chaux de Thomastown, en bon ordre, à vendre en quantité convenables aux acheteurs; à $ 2 50 le baril, W. E. & R. MURPHY,

2 sep No. 32, vieux Bassin.

LES personnes qui désirent faire leur approvisionnement de bois de chauffage, sont invitées à venir et à laisser leurs ordres ch z W. E. & R. MURPHY,

2 sep No. 132, vieux Bassin.

BRIQUES—30,000 briques de Pensacole, de chaux, reçues cette saison et à vendre en quantités convenables aux acheteurs. W. E. & MURPHY,

2 sep No. 132, vieux Bassin.

DEMANDE—On a besoin de 50 bûcherons, pour travailler sur l'habitation des soussignés, à 60 milles de la ville, dans un endroit sain du pays.

W. E. & R. MURPHY,

2 septembre no. 132, Vieux Bassin.

LES soussignés ont maintenant en main, un grand approvisionnement de tout ce qui concerne à leur ligne d'affaires; tels que chêne, frêne et bois de pin, charbon de magasin, charbon de bois, sable, bois, coquille, chaux de Thomastown, briques etc., qu'ils offrent à vendre à bon marché.

W. E. & R. MURPHY,

2 septembre No. 132, Vieux-Bassin.

MESSRS. DOLBEAR & FRERES.

LA méthode de Calligraphie de Dolbear, calculée pour des leçons particulières et publiques, a été reçue et est en vente aux académies d'écriture, rue de Chartres, no. 8, Nouvelle Orléans; Broadway, no 189, New York, et rue Dauphine, Mobile.

On donnera des leçons à domicile aux dames qui le préféreront.

On donnera aussi des leçons à des classes qui se formeront dans une partie quelconque de la ville. On aura la faculté de continuer jusqu'au moment où l'on sera satisfait de son écriture. 13 juin

MANUFACTURE DE SAVON DE CARROLTON.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il est prêt à fournir toutes les quantités de savon de 1re qualité pour l'usage des familles. Les ordres seront de suite exécutés en les adressant au bureau du chemin à coulisses de Carrolton, encoignure des rues Baronne et Poydras.

15 juin SALOMON COHN.

DANS la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Succession de feu Numa Joseph Chevalon h. c. l.—Vu la pétition qui précède, il est ordonné que l'inventaire y mentionné soit enregistré et homologué, et qu'une assemblée des créanciers du défunt soit convoquée par avis public, par devant Félix Grima, notaire public, pour le lundi vingt-cinquième jour de septembre mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, à l'effet de nommer un ou plusieurs syndics et de fixer les termes et conditions auxquelles seront vendus les biens appartenant à la succession du défunt.—Rodolphe Rousseau es. nommé par la Cour pour représenter les créanciers absens.

Nouvelle-Orléans, ce 22 août 1837.

Signé J. BERMUDEZ, juge.

Pour copie conforme à l'original,

Nouvelle-Orléans, ce 23 août 1837.

W. F. C. DUPLESSIS,

24 aout—3pe Régistre des Testamens.

Réunion de la direction de la Société d'Agriculture de la Louisiane.

20 Janvier 1837.

RESOLU qu'une récompense de $3000 sera donnée à la personne qui, d'ici à un an prouvera à la direction de la société, à la satisfaction d'icelle, que le coco amer peut être avantageusement converti en un article de commerce. Pour copie conforme.

23 jan—1an.2pm E. ROUSSEAU, secrétaire.

MOUSSELINE—5 balles mousseline d'un nouveau patron, convenable pour les marchés mexicains, en magasin et à vendre par KOHN, DARON & Co., No. 26 rue Bienville.

20 juillet

PLOMB—[illegible] saumons en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, 17 Commerce.

19 aout

DOUBLONS Espagnols—250 Doublons à vendre par ROBINSON & Co. No. 45, rue du Camp.

25 juillet

VIN de Champagne—600 paniers champagne d'une qualité supérieure, et d'importation récente en magasin et à vendre par KOHN, DARON & Co. No. 26 rue Bienville.

20 juillet

Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

LUNDI prochain, 18 du courant, il sera vendu au nouveau bassin, au pied de la rue Julie, à 4 heures de l'après midi, une goëlette de 15 tonneaux à peu près, prise en dérive sur le lac, entre le rail road et le Bayou St. Jean, avec toutes ses voiles, grément etc, comme elle se trouve maintenant au dit bassin, pour le compte de qui il appartiendra.

Pour plus amples informations, s'adresser aux encanteurs rue St. Louis no 20. 9 sept

BOIS DE CONSTRUCTION, A L'ENCAN.

IL sera vendu, par le juge Dugué, samedi 16 septembre, à 4 heures et demie, au moulin à scie de MM. D. H. Twogood & Co., faubourg Delassize, une grande quantité de bois de cypre en lots convenables aux acquéreurs.

Conditions: au dessous de $100, comptant, de 100 à $ 300, à 60 jours, et au dessus de $ 300 à 90 jours, en billets endossés à satisfaction. 7 sept—5

PAR HEWLETT & CENAS. VENTE PAR LE SYNDIC.

IL sera vendu mercredi, 27 septembre prochain, à midi, à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, daté du 19 août 1837, et sous la surveillance du syndic, les esclaves suivants, abandonnés par Harvey B. Skeele et Skeele & Goeweiler à leurs créanciers.

La négresse AIME', âgée d'environ 26 ans; Aimé est bonne cuisinière et domestique de maison.

Conditions comptant. 29 août—14

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de syndics.

IL sera vendu, le samedi 23 septembre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St-Louis, les esclaves suivants, abandonnés par J. W. Swain à ses créanciers.

Le nègre Henry, âgé d'environ 36 ans.

La négresse Rosine, âgée d'environ ans et son enfant

Conditions: six et neuf mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction des vendeurs, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 22 aout—15

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 5 juillet 1837, il sera vendu, le mardi 12 Septembre prochain, à midi, à la Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les esclaves ci après nommés dépendant de la succession de feu Guillaume Deperrie.

Une négresse nommée Marianne, âgée de 45 ans cuisinière, blanchisseuse et marchande de fruits, avec ses deux enfants Georgine et Jacqueline.

Sonitte, fille de Marianne, mulâtresse de 19 ans, cuisinière.

Elisabeth, fille de Marianne, mulâtresse, âgée de 15 ans, domestique de maison.

Adèle, fille de Marianne, griffonne, âgée de 12 ans, domestique de maison

Hortense, négresse âgée de 20 ans, blanchisseuse.

Edmond, nègre, bon manœuvre.

Conditions, un tiers payable comptant; et le reste à un crédit de douze mois, en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par devant Mr. L. T. Caire notaire public, aux frais des acquéreurs.

8 août—3pe.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse Jefferson—Cour des Preuves—Succession de J. F. Manning—Samedi, le 30 septembre prochain, à midi, je vendrai à l'encan de Banks à la Nouvelle-Orléans, et au conformément à un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette paroisse, rendu sous la date de ce jour, et aux délibérations d'une assemblée des créanciers de la dite succession, le bateau à vapeur Romeo,

Ses fournitures, tel qu'il se poursuit et comporte. Le dit bateau se trouvant maintenant en face de la rue St. Marie, ville de Lafayette en cette paroisse.

Les conditions de la vente sont: trois mille piastres comptant, et la balance à six, neuf et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du curateur, et assurés par hypothèque sur le dit bateau, jusqu'au paiement final. F. DUGUE,

29 août—4,1pa Juge.

LE DOCTEUR HOUGH a transporté son office au No. 86, rue du Canal, près de l'Eglise Episcopale. 7 sept—3m

CONSULAT MEXICAIN.

AVIS est par le présent donné aux négociants et autres personnes commerçant avec le Mexique, que le tarif nouveau tarif sera mis en force dans tous les ports de la République, le 18 du présent mois, et qu'ils auront à s'y conformer sous tous les points.

S. PRATS.

7 sept—6 Vice-Consul Mexicain.

EN débarquement du navire Concord, du Havre. 150 caisses Chambertin Poulet père et fils. 150 paniers Champagne duc de Montebello. 1 caisse bottes françaises. 1 do cannes plombées

LATASTE & BRULATOUR, no. 17, rue St. Louis.

DEMANDE—On a besoin à l'Asyle Poydras, de deux femmes, de moyen âge, bien recommandées, pour remplir les fonctions de couturière et gardienne d'enfants. On exigera de bonnes recommandations. S'adresser à Mme. Hunt, no. 459, rue Tchoupitoulas. 22 aout—6

ON DEMANDE A LOUER—Une Servante de 10 à 15 ans. De bons gages seront donnés si elle a de bonnes dispositions. S'adresser à l'imprimerie de l'Abeille 31 aout—3

A VENDRE—Un beau moulin à scie à vapeur, maison de Maure etc à 15 milles au-dessus de la Nouvelle Orléans, sur la rive droite du Mississipi, 1 terre formant un triangle contenant dix sept arpents de superficie, ayant à peu près trois arpents et demi de face au fleuve.

AUSSI à vendre; 1,200 cordes de bois de première qualité venant d'être coupé en arrière de l'habitation de M. Lucien Labranche, à deux milles au dessus de Carrollton, sur la rive opposée. Le bois est livrable sur le bord du fleuve.

S'adresser à M Théophile Fortier, sur la susdite habitation. 5 sept—1 m

GELEE de Groseille—Environ 20 douzaines en petites jarres de verre, en très bon état, à vendre par J. E. LOREILHE,

2 sept encoignure des rues Royale et Douane.

PROPRIETE DE GRANDE VALEUR.

A VENDRE—Cette propriété située à l'encoignure des rues Royale et Bienville, maintenant occupée par la Banque de la Cité. Le lot mesure 10 pieds à la rue Royale, sur 40 pieds à la rue Bienville (mesure française.) Pour les conditions, s'adresser à la Banque de la Cité.

LES acquéreurs à la vente faite le 15 juillet, dernier par J. Dutillet & Delery, encanteurs, des esclaves dépendants de la succession de Marie Marthe de Macarty, décédée, veuve François R. Cauthe de Montreuil, sont priés de passer au bureau de Mr Félix Grima, notaire public, dans le plus court délai, pour passer leur vente, attendu que Mr. G. Legardeur notaire, pardevant lequel ils devaient être passés, a donné sa démission sans avoir signé les dites ventes. TH. MONTREUIL, administrateur.

30 aout—4

VIN DE MALAGA—150 quarts de, barriques, 5 barillets et demi douz, à vendre par ROBERT H WHITE, No. 34, rue Gravier.

2 sept

SIROP DE LIMON—150 caisses, à vendre par ROBERT H. WHITE, No 34, rue Gravier.

2 sept

SUCCESSION DE MARY SLUYTER—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession de Mary Sluyter décédé, les présenteront au soussigné, exécuteur testamentaire datif.

A SLOUGHTER,

31 août—3 Exécuteur datif

RECU par le brick Everett, de Nantes:

36000	Briques à feu.
75000	Ardoises taillées grandeurs assorties
5000	Carreaux à four et pour appartement.
150	Barils Vinaigre.
50	Boucauts Ocre rouge et jaune en poudre
450	Douzaines Guignolet d'Angers.
40	Do Vin mousseux, d'Angers.
30	Caisses Conserves de toutes espèces.
6	Herrasses Cages de toutes dimensions.
10	Caisses Balais Crin
4	Caisses Brosses à souliers.
474	Grandes Corbeilles ovales pr. boulangeri
42	Balles Paniers provisions assortis.
2	Boucauts Filets de pêche.
2	Boucauts Lignes assorties.
2	Pipes Eau-de-vie
54	Paquets Feuillards à boucauts
03	Paquets Echelas pour tonnelle.

A vendre par Bte Juette, rue Toulouse, entre Royale et Chartres, no. 54.

15 août—1m Bte. JUETTE.

AVIS—La société qui existait ci devant sous la raison de Wilcox & Tooker, à la Nouvelle Orléans et de E. H. Tooker & CO, à New York, est dissoute à dater de ce jour, par consentement mutuel; toutes les sommes dû à la dite société tant à New York, qu'à la Nlle. Orléans, ou en d'autres endroits devront être payées à Mr. Wells Philipe de la ville de New York, ou à son agent, qui est la seule personne autorisée à recevoir les paiemens.

JOHN B. WILLCOX,

Nlle. Orléans, le 29 août 1837. E. H. TOOKER,

31 août—1m

JUMENT EPAVE.

Conduite à l'écurie située rue de l'Hôpital, entre les rues Bourbon et Royale. Cette jument est baie, très petite, à longue queue, et n'a aucune étampe, ni marque quelconque. Si elle n'est pas réclamée dans dix jours de la date du présent avis, elle sera vendue le samedi 23 du courant par Mr. P. A. Guillotte, encanteur, conformément aux ordonnances de police.

9 sept—7

VACHES LAITIERES

LE soussigné offre à vendre un grand nombre de vaches laitières, parmi lesquelles se trouvent d'excellentes laitières venant de pays étrangers, et acclimatées. On peut les voir à son jardin au faubourg Bouligny, elles ne seront pas disposées séparément, et elles ne sont pas mises d'ici au 16 septembre, elles seront alors vendues à l'encan chez A. P. A Guillotte encanteur, faubourg Lafayette, rue Felicité, entre les rues du Camp et Magasins; la vente commencera à 8 heures du matin.

7 sept—5 JOHN M. BACH.

SUCRE A BON MARCHE.

16 livres bon Sucre, } Pour 1 piastre.
14 livres moins beau, }

AU magasin d'Antoine Michoud, encoignure des rues de la Vieille-Levée et Ursulines.

On trouve audit magasin: Remède et Pillules de Le Roy, Carreaux et Tables de marbre, Filets de pêche, Café du Brésil, Marmites françaises, Serrures et Ferrements de toute espèce. 31 mai—3 m

Beaux Peignes d'ivoires, Eventails et Cartes à jouer, reçus par le navire Huntsville, de New-York.

196 DOUZAINES beaux Peignes d'ivoire, grandeurs et qualités assorties; 1000 Eventails de l'Inde; 200 idem en soie; 50 Eventails à plumes blanches, et 11 grosses Cartes à deux têtes, à vendre par POLLARD & GREEN, No. 53, rue de Chartres.

6 juillet

Aux Teneurs d'Auberges et Hotels.

LES soussignés, vendront aux maîtres de pensions, hotels, restaurats, etc., du bois de chauffage pendant toute la saison, et à des prix les plus raisonnables du marché. Ils ont à leurs entrepôts, du bois de chêne, frêne, et pin, charbons, sable, etc.

W. E. & R. MURPHY,

20 juillet No. 132 vieux Bassin.

Aux Bateaux à vapeur.

BOIS DE PIN de première qualité à vendre par les soussignés, à bon marché.

W. E. & R. MURPHY,

20 juillet No. 132 vieux Bassin.

A VENDRE—1060 barils de chaux, et 800 barils Goudron, en bon ordre et à vendre à bon marché et en lots convenables aux acheteurs.

W. E. & R. MURPHY,

20 juillet No. 132 vieux Bassin.

VIN DE MALAGA—[illegible] barils Vin de Malaga, à vendre par HENRY HART, 30, Vieille Levée.

18 juillet

A VENDRE par M. S. Cucullu, Lapeyre & Co, rue Toulouse, No. 27. [illegible] caisses Sucre blanc de la Havane, 1ère qualité, [illegible] Tabac en feuille de Manzani la, [illegible] de la Havane, de différentes qualités.

7 juillet

ON demande à louer un jeune nègre de 14 à 16 ans, comme domestique. S'adresser au bureau de l'Abeille, 2 juin

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, une mulâtresse nommée ESTHER, âgée d'environ 30 ans, taille moyenne, poitrine large, n'ayant pas de dents en devant de la machoire supérieure, et marche les pieds en dedans. On suppose qu'elle se tient au faubourg d'en bas.

JOHN BROGAN,

7 sept—3 à l'encoignure de tabac

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE

Seront payées à quiconque livrera à la geole, le petit mulâtre HENRY TOULOUSE, qui est parti de mon habitation à Mitcher's Bend, Louisiane, le vendredi 10 août. C'est un mulâtre d'environ 5 pieds 7 pouces, taille mince, bien intelligent et de bonne mine. Il a été acheté de Mr. F. Toulouse de la Nouvelle-Orléans, en 1835, et comme il a des parents ici, il cherchera sans doute à venir en ville. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui me fera savoir qu'il a été arrêté, en s'adressant au No. 16, rue Poydras.

7 sept—1m PHILIP MAHER.

PARTI marron, le 30 du mois d'août, mon esclave AMOS, âgé d'environ 27 ans, taille de 5 pieds 10 à 11 pouces (mulâtre) lorsqu'il partit marron il avait une chaîne à une jambe. J'offre une récompense de $20 à celui qui le ramènera chez moi, ou le mettra dans une des geoles de cet Etat. OWEN COOKE,

Rue Ste Marie, entre Commune et Jackson.

5 septembre—3

$5 DE RECOMPENSE

Parti marron de chez le soussigné, depuis environ deux mois, le nègre JIM, taille de 5 pieds 9 pouces, marchant lentement, et marqué de la petite vérole; il parle français et anglais; il avait été acheté de la succession de feu le général Lacoste.

La récompense ci dessus sera donnée à quiconque le conduira chez le soussigné, rue de l'Hôpital no. 178. Les capitaines de navires et autres, sont notifiés de ne pas le recevoir sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

5 sept—4 A. ROUBET.

IL a été arrêté sur l'habitation de Mr D. Lanaux, paroisse St. Charles, 6 lieues au-dessus de la Nlle. Orléans, un jeune nègre créole âgé d'environ 24 ans, se nommant Auguste, et se disant appartenir à Mr Laudry, habitant au dessus du bayou de La Fourche. Ledit nègre sera remis au propriétaire en payant la prise et les frais d'avis, en s'adressant à l'habitation ci dessus.

5 sept—4

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron depuis le 27 du mois dernier, la négresse nommée NANCY, alias MARY, elle était vêtue d'une robe de toile d'emballage un peu usée; elle est marquée de la petite vérole, figure ronde, air sournois, boitant des deux pieds; elle appartenait et devant à M. Louis Bringier; on suppose qu'elle se tient dans les environs du chemin du Bayou.

Le public est prévenu de ne pas lui donner asyle sous peine d'être poursuivi selon toute la rigueur des lois. La récompense ci dessus sera donnée à quiconque la conduira à la geole, ou à la fonderie de Keilars, vis à vis le nouveau marché.

5 sept—3 ALEXANDER WALDREN.

$20 DE RECOMPENSE.

Parti marron de l'habitation de Edmond B. Marmillon, depuis le 15 du courant, le mulâtre JAMES, âgé de 33 ans, taille d'environ 5 pieds 10 pouces. Il a été pendant quelques temps employé dans la boulangerie de MM. Marmillon & Lennox, rue de Conti.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans l'une des geoles de cet Etat, en s'adressant à la banque du Gaz, à

2 sep—3 JAMES B. MARKS.

50 Piastres de Récompense—Seront données pour l'appréhension et la mise à la geole du nègre JIM BLAKE, parti marron de chez son maître, depuis environ trois mois; il est d'une forte construction, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, âgé de 40 ans et a un morceau de chaque oreille de coupée et le doigt de la main gauche coupé jusqu'à la seconde phalange. S'adresser au bureau de ce journal. 8 aout—1m.2pe

20 Piastres de Récompense—S'est absenté de chez le soussigné le nègre nommé JOHN alias JACKSON, taille 5 pieds 4 pouces, ayant la figure bourgeonnée et un air niais. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera dans une des prisons de cette paroisse. la ville. 8 aout—12 M. ANDRY, jr

Dix Piastres de Récompense

Partie de chez la soussignée la négresse nommée LISETTE, marchande de marchandises sèches, depuis le 22 mai; elle a pour habitude d'aller vendre au-bas de la ville et à la paroisse St. Bernard, et de l'autre bord du fleuve; elle est du libre, âgée d'environ 45 ans, taille 5 pieds, et un gros signe vers les yeux; et elle a pour habitude de tenir sa main couverte avec le bout de sa manche, parce que ses doigts sont ployés; [illegible] veuve Quaryon. La susdite récompense sera donnée à quiconque la ramènera chez la soussignée, rue Moreau, No. 128.

5 août—14 ROSA NABA.

Quinze piastres de Récompense

SERONT données pour l'arrestation de la négresse américaine nommée ELIZA, partie marrone depuis le 15 de ce mois; elle est âgée de 22 à 23 ans, taille d'environ 5 pieds 2 à trois pouces; elle a sur une de ses joues des marques de picottes et une grande raie; elle est très noire et parle anglais et français. Elle se tient ordinairement bien mise, mais comme elle a emporté son linge, on ne saurait détailler son costume.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera à madame veuve Roche, rue des Ursulines, entre Bourbon et Dauphine, ou à la geôle de cette ville.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis. 24 aout—7

LES soussignés ont en main et offrent à vendre, quatre vingt mille yardes de coton à draps des manufactures de Jackson et Appleton, en pièces et grandes balles. WM. G. HEWES & Co. No. 34 rue Poydras.

HUILE ET SAVON—1500 gallons huile de palmachristi et 300 demi caisses savon, à vendre par ROBERT H. WHITE, No. 34, rue Gravier.

20 août

AVIS—Le soussigné fera des avances libérales sur consignations de denrées à ses correspondants à la Havane. J. E. SUMNER, no. 55, rue du Camp.

CAFE—500 sacs café fin de la Havane, en magasin et à vendre par J. E. SUMNER, no. 55, rue du Camp.

29 aout

CIGARES—300,000 cigares de la Havane, à vendre par J. E. SUMNER, no. 55, rue du Camp.

29 aout

MAIS—600 sacs en magasin, à vendre par EASTMAN & BROTHERS, 30, Vieille Levée.

29 aout

AVOINE—600 sacs d'Avoine en magasin, à vendre par EASTMAN & BROTHERS, 30, Vieille-Levée.

29 aout

DEMANDE D'ESPECES, par G. R. STRINGER, No 50, rue du Canal.

29 aout

BILLETS de la Banque des Etats Unis en demande, par G. R. STRINGER, No. 50, rue du Canal.

29 aout

HUILE DE PALMACHRISTI—97 barils huile de palmachristi, No 1 et 2, à vendre par GRAY, DURRIVE & Co., No. 42, nouvelle Levée.

26 août

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE—300 pièces toile d'emballage et 100 rouleaux cordes, à vendre par GRAY, DURRIVE & Co No. 42, nouvelle Levée.

26 août

ALOSES ET MAQUEREAUX—En demis et quarts de barils, à vendre par GRAY, DURRIVE & Co., No. 42, nouvelle Levée

26 août

BILLETS du Mississippi, de l'Alabama et de toutes les banques qui n'ont pas cours, à vendre ou à acheter par G. R STRINGER, No 50, rue du Canal.

26 août

BEURRE.—100 frequins Beurre de l'Ouest, en magasin et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, No 17, rue des Magasins.

26 aout

CAFE DE LA HAVANE.—300 sacs Café vert première qualité, en débarquement du brick Spartan, et à vendre par J. E. SUMNER, No 55, rue du Camp

24 aout

GENIEVRE DE HOLLANDE.—Reçu par le navire Ambassador et à vendre par les soussignés, en pipes Genièvre de Hollande d'une qualité supérieure. CARRIERE, DARAN & Co., Nos 11 & 15, St. Louis.

24 aout

DOUBLONS ESPAGNOLS—850 doublons espagnols à vendre par J. PRATS & fils.

24 aout

MULETS MEXICAINS—27 Mulets mexicains à vendre par J. PRATS & fils—24 aout

TOILE et cordes d'emballage, à vendre par H. C. CAMMACK & Co, 65, rue Gravier.

24 aout

SAVON, BLANC DE BALEINE & PAPIER D'ENVELOPPE—Reçu par le navire Ohio, de Boston, et à vendre par les soussignés, 325 caisses Savon No 1; 500 demi-caisses do; 140 caisses Blanc de baleine; 500 rames Papier à enveloppe.

CARRIERE, DARAN & Co., Nos 11 & 15, St Louis.

24 aout

MAQUEREAU—100 barils maquereau No. 3, en débarquement et à vendre par ROBERT H WHITE, No. 34 rue Gravier.

10 août

TABAC—du Kentucky, à bas prix, constamment en main, à vendre par HEFFORD & SORGENFREY.

10 août

GRAISSE & BEURRE—50 frequins Graisse et 40 do Beurre, en magasin et à vendre par HEFFORD & SORGENFREY.

10 août

PORC ET BOEUF.—50 barils Porc pour habitation et 70 demi-barils Bœuf à vendre par HEFFORD & SORGENFREY.

CAFE DE LA HAVANE.—600 sacs café de la Havane en débarquement de la goëlette Hypérion, et à vendre par R. GRONING & Co.

10 aout

FARINE—180 barils farine superfine, en débarquement du bateau à vapeur John Mills, et à vendre par YORKE frères, 65 rue du Camp.

10 aout

SUCRE—100 boucauts Sucre de première qualité, en magasin et à vendre par THOMAS BARRETT

10 août

SAVON.—100 caisses Savon No. 1, 100 do No. 2 reçues récemment et à vendre par A. N. HART, No 26, Vieille-Levée.

8 août

BOIS DE TEINTURE & CUIRS—30 tonneaux et 295 Cuirs, en débarquement de la goëlette Ramonsito, et à vendre en magasin à la Levée. S'adresser à J. ROBERT & Co., 47, rue Bienville.

8 août

SIROP DE LIMON—100 caisses à vendre par ROBERT H. WHITE, No 34, rue Gravier.

8 août

500 sacs Maïs, reçus récemment, à vendre par SLOAN & BROTHER, No. 93, rue de la Nlle. Levée.

8 août

CUIRS.—431 Cuirs de bœuf de Mexique, en débarquement de la goëlette Lone, et à vendre par A. CAPDEVIELLE & Co., rue Toulouse, No. 19

8 août

MAIS.—77 sacs en débarquement du bateau à vapeur "Belle," à vendre par OOIT & Co., 20, rue de la Douane.

8 août

PAPIER.—54 rames Papier, et 20 do à enveloppe, à vendre par FRANKLIN & AMES, 56, rue du Camp.

8 août

A VENDRE par M. S. Cucullu, Lapeyre & Co., rue Toulouse, No 27: 151 sacs café de la Havane, 300 milliers cigares de la Havane, différentes qualités 150 ballots tabac de Mauzanillo, tripes et écotés. 8 aout

LES soussignés viennent de recevoir par les dernières arrivages de New-York, un bel assortiment de Marchandises sèches, qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés.

BAROLIERE & MACARTY,

26 aout—8 Rue Bourbon, No. 8.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que, jusqu'au vendredi 15 septembre prochain, il sera reçu au bureau de la mairie, des propositions cachetées pour l'entreprise des réparations à faire au pavé des rues et des banquettes et l'entretien qu'il nécessite dans les limites de la dite municipalité, conformément aux ordonnances relatives à cet objet.

Le 26 août 1837.

26 août D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité, avis est donné que, samedi, 9 septembre prochain, dans le premier district de la dite municipalité, il sera procédé à l'élection d'un aider un pour le dit district, en remplacement de Mr. J. R. Stringer, démissionnaire. La dite élection aura lieu au café de Richardson, rue Conti, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi. Sont nommés juges-inspecteurs, MM. Bertus et Henry Lesaumont, greffier, Mr. Arthur E. Pilié. Le 30 août 1837.

31 août D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendues à l'encan sur les lieux, le Samedi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F. Duillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.

10 mai D. PRIEUR, maire

BOIS DE CHAUFFAGE—Une grande quantité de Bois de chauffage, à vendre au bassin Carondelet.

Bois de chêne.
Bois de frêne.
Bois de pin pour [illegible].
Briques du Lac.
Briques à feu.
Charbon de terre.
Charbon de bois.
Sable
Coquilles. Chaux du Nord.

Ch. GUERNARD

Promenade Carondelet, entre les rues Marais et Villeré. 7 sep—3

AVIS—Toutes les personnes qui doivent à la succession de feu William A. Lemon, sont priées de payer sans délai à Mr. D. S. Woodruff, curateur de la dite succession, à son magasin No. 61, rue de Chartres; et toutes celles qui ont des réclamations contre la dite succession devront les faire connaître à Mr. A. M. Buchanan, avocat, No. 21, Exchange Place. 7 sept—3

LES soussignés ont ce jour, formé une société pour le commerce d'épiceries, et des ventes par commission. Les affaires seront conduites sous la raison de PUECH et DUPLESSIS. Ayant acheté le fond de magasin de Messrs G. W. Pritchard et Co. et pris la maison no. 38 rue de la Levée entre Bienville et Douane; ils offrent à vendre un grand assortiment de comestibles. JAMES PUECH,

7 sept—1m EDWARD DUPLESSIS.

540 Boucauts de sucre, sur deux habitations, dont une est à une très petite distance de la ville, à vendre par

7 sept A. & Z. CAVELIER.

FROMAGE Américain, Amidon, &c.—Reçu par le navire Vicksburg, de New-York. 20 boîtes et 30 demi-boîtes Tabac de Myers. 15 do Tabac de la marque Patters. 10 pipes Genièvre de Hollande—25 barils Eau de vie américaine, 4me. preuve—45 do Rhum de Portland—35 do Genièvre, marque de l'Ancre—5 caisses Indigo Guatemala—1 caisse do. supérieur de Manille—100 caisses Pipes courtes—100 do. Amidon, marque Poland—100 do. Fromage américain, à vendre par CARRIERE, DARAN & Co., rue St. Louis, Nos. 11 & 15

7 sept

DAME JEANNES—1900 Dame jeannes rondes, françaises, en débarquement du navire Concord, du Hâvre, à vendre par CARRIERE, DARAN & Co., rue St-Louis, Nos 11 & 15.

7 sept

400 barils maïs, en magasin et à vendre par R. GRONING & Co.

7 sept

22 barils huile de palmachristi, à vendre par R. GRONING & Co.

7 sept

DOUBLONS Espagnols, à vendre par R. GRONING & Co.

7 sept

40,000 sacs en nitres, de 2 et 3 boisseaux, 12,000 sacs en toile, de 3 boisseaux, à vendre par R GRONING & Co.

7 sept

CIGARES—50,000 cigares reçus et à vendre par ROBERT H WHITE, No. 31. rue Gravier.

7 sept

PERDU—Le 5 du courant, un Check, sur la Banque Commerciale, de la somme de $1750 68, tiré par MM. Layet & Amelung, No 1142, daté du 4 septembre, en faveur des soussignés; le paiement en ayant été arrêté, ce chèque n'aurait aucune valeur aux soussignés. Celui qui l'a pu avoir trouvé est prié de l'apporter au No. 34, rue de la Douane.

7 sept QUARLES & CO.

AVIS—M. Louis Amable Charbonnet ayant vendu l'intérêt qu'il avait dans la maison de commerce connue sous le nom commercial de Livaudais, Charbonnet & Co à son frère M. Jules Barthelmy Charbonnet, les soussignés continueront comme par le passé et sous la même raison, le même genre d'affaires.

P. E. D. LIVAUDAIS,
J. B. CHARBONNET,
L. LEBEAU.

5 sept—3

VIN DE MADERE—25 barils vin de madère, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, 20, rue Toulouse.

5 sept

SUCRE—300 boucauts sucre sur habitation, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, 20, rue Toulouse.

5 sept

MELASSE—15,000 gallons mélasse, sur habitation, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, 20, rue Toulouse.

5 sept

CHARRETTES, DRAYS etc—Charrettes, drays etc., et bidets, Drays de charge et Brouettes à vendre par, en main, et à vendre par J. N. MAYNARD, No. 36 rue Poydras.

5 sept—1m

Doublons Mexicains, et espèces, à vendre par J. M. CABALLERO, No. 80 rue St. Louis.

5 sept

Café et cigares—200 sacs café vert de la Havane, 80,000 cigares de la Havane; 80,000 do. do (Regalia) à vendre par J. M. CABALLERO, no. 80 rue St Louis

5 sept

Doublons mexicains, à vendre par J. ROBERTS & Co., 47, rue Bienville.

5 sept

Café cigares etc. 95 sacs bon café de la Havane, 350 milliers cigares Regalia et Trabuco, 29 barils whiskey de Monongahela, vin de vieux Sherry en demi pipes, et Champagne, à vendre par J. ROBERTS & Co., 47, rue Bienville.

5 sept

CORDES—Un petit lot de rouleaux de cordes, en magasin, pour clore une consignation, à vendre par GRIVOT & PAIGE no 12 rue Poydras.

5 sept

MAIS—500 sacs maïs, de première qualité, à vendre par GRIVOT & PAIGE. no. 12 rue Poydras.

5 sept

Pommes sèches—Quelques barils de pommes sèches, à vendre par GRIVOT & PAIGE. no. 12 rue Poydras.

5 sept

Whiskey de Monongahela—Un assortiment constant de cet article, à vendre par GRIVOT & PAIGE, no. 12 rue Poydras.

5 sept

HUILE DE PALMACHRISTI—10 barils huile en magasin et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, No. 17, rue des Magasins.

5 sept

BEURRE—75 barillets beurre frais des Illinois, reçus et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, No. 17, rue des Magasins.

5 sept

EAU-DE-VIE DE BORDEAUX—10 demi pipes, 15 de quarts, à vendre par ROBERT H. WHITE, No. 34, rue Gravier.

5 sept

DEUX Chaudières en cuivre—Convenables pour une sucrerie ou pour confiseurs, à vendre chez J. E. LOREILHE,

2 sept encoignure des rues Royale et Douane.

RECU par le Concord, et à vendre par les soussignés, un assortiment de Porcelaine, et trente paniers Eau de Seltz V. & O VIGNAUD rue de Chartres, No. 49.

2 sept

SANGSUES—Plusieurs milliers de très grosses Sangsues de première qualité, à vendre à des prix modérés, en gros et en détail, à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD, rue Royale, No 183.

2 sept

Indiennes françaises Draps et Casimirs &c. Convenables pour les marchés Mexicains et la consommation locale, à vendre chez FRED. CHEVREMONT,

2 sep. Exchange Alley, entre Conti et Bienville.

DEMANDE d'une place comme commis dans un magasin de commission, par un jeune homme bien versé dans ce genre, qui pourrait donner de bonnes recommandations. S'adresser par écrit à l'adresse de J. M. boîte de la poste, No. 794. 2 sept

UN Certificat de dépôt dans la Banque des Planteurs & Merchants de la Mobile, montant à $8194 12 cts., à vendre à la compagnie d'Assurance de l'Aigle. 2 sept—3

FARINE—500 barils farine fraîche superfine, arrivant nouvellement des moulins de "Milton Mills," en débarquement du bateau à vapeur Livingston, et à vendre par HYDE & COMSTOCK, No. 52, rue du Camp.

PORC—300 barils porc prime, et P. O., en débarquement du bateau à vapeur Livingston et Florida, et à vendre par HYDE & COMSTOCK. No. 52, rue du Camp.

2 sept—6

WHISKEY—200 barils Whiskey rectifié, en magasin et à vendre par HYDE & COMSTOCK. No. 52, rue du Camp.

2 sept

AVISO—El abajo firmado hara pagos adelantados sobre producciones consignadas à la Habana à sus correspondientes.

J. E. SUMNER.

29 de agosto—1m No. 55, calle de Camp.

RESINE—200 barils reçus et à vendre par ROBERT H WHITE, No. 34, rue Gravier

2 sept

AVIS

LE Dr. HUET, de Paris, (rue Bourbon No. 11, près de la rue du Canal,) guérit dans un court délai, toutes les maladies Vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer ni mercure, ni copahu, ni tisane, et le prix est très modéré. Consultations depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.

29 aout—6m

PARFUMERIE DE CHOIX, etc.—En débarquement du navire paquebot Saratoga, de New-York. Eau-de-Cologne en bouteilles de quarts, demi pintes et pintes avec et sans bouchons en verre, extraits assortis, huile de roses, de la Perse, savon parfumé de rose, Kalydor, eau de miel de King, eau de Lavande aux mille fleurs, bouquet des dames de New York, orange de Portugal, Lavande éthérée, bouquet admirable, extrait royal de fleurs parfumes de verveine eau de toilette, eau de Lavande de King, pommade, essence pour mouchoirs, extrait de roses et Rosemary, crême de roses, crême froide, bouquet de son [illegible], Mignonette, et rouleties à ruban patentées, par mesure de yardes, à vendre par

POLLARD & GREEN,

7 sept nos. 29 et 53, rue de Chartres

AVIS AU PUBLIC.

LE Dr. Stephen B. Barlass, de Pologne, qui vient de s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiquer dans la médecine, chirurgie et accouchement.

Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hôpitaux d'Europe, avec beaucoup de succès et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il est domicilié [illegible] de la Nouvelle Orléans.

Sa demeure est rue Royale No 169. [illegible] Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures.

A VENDRE.—Deux [illegible] Titres de Soldats et autres droits à des terres de Texas, concessions du Gouvernement. HENRY HART,

30 juillet 30, Vieille-Levée.

TERMS [illegible]

SUBSCRIPTION.—Ten [illegible] annum, payable [illegible] [illegible] for the tri-we[illegible] year in advance, wh[illegible] No subscriptions will [illegible] are settled. In case [illegible] notice, in writing, m[illegible] one to the expiration [illegible]

ADVERTISEMENTS.—One [illegible] insertion, and half th[illegible] any material alterati[illegible] ments will be charged [illegible] less is a square.

ADVERTISEMENTS of [illegible] vals, will be charged [illegible] insertion.

YEARLY ADVERTISE[illegible] forty dollars for Eng[illegible] guages, Banks, Insur[illegible] public institutions, fi[illegible] $80 for both language[illegible] or commission merchan[illegible] and $80 for both langu[illegible]

MARRIAGES, AND OB[illegible] ing the attention of th[illegible] cards of passengers, b[illegible] one dollar per square, [illegible] anguage.

COMMUNICATIONS or [illegible] nature, when admissib[illegible] in advance.

A deduction of twen[illegible] o Auctioneers, Sherif[illegible] sheels on sales of Real [illegible] gauges, and 10 per cen[illegible] on sales of other prope[illegible]

ADVERTISEMENTS out [illegible] of the yearly advertiser[illegible] plantation sales, runaw[illegible] &c. will be charged for [illegible] rates.

ADVERTISEMENTS not [illegible] published one month, a[illegible] Advertisements for [illegible] in any case, unless [illegible] or payment guaranteed [illegible] town.

Theatres and other pl[illegible] daily for the season [illegible] English alone, and 150 [illegible]

All announcements o[illegible] cessful be charged dou[illegible] tisements.

[illegible] for Mobile [illegible] [illegible] after the [illegible] cars. She [illegible] land and [illegible] apply to

[illegible]chester, Y[illegible] Gulf, Rod[illegible]

Coastwi[illegible]

FOR [illegible] The fast sail[illegible] ened brig Co[illegible] the greater part of her c[illegible] board, will have immed[illegible] For balance of f[illegible]

Europea[illegible]

FOR [illegible] The fast sailin[illegible] Stone, ma[illegible] or the bulk thereof to fill [illegible] passage apply to

sept 2

FOR LIV[illegible] ship [illegible] ing and wil m[illegible]

WestIndia an[illegible]

FOR MA[illegible] The fine fast [illegible] fastened brig [illegible] having a part of her cargo [illegible] for the above port. For [illegible]

sept 9 CUCU[illegible]

FOR FREIGH[illegible] For one of the port[illegible] Gulf of Mexico, [illegible] Water Witch, captain Du[illegible] A. C[illegible]

sept 7

FOR PORT [illegible] The fast sail[illegible] Webster, maste[illegible] engaged, and will have [illegible] for freight or passage, ap[illegible]

FOR FREIG[illegible] The A. 1, brig [illegible] coppered and c[illegible] given to New York or Bo[illegible]

Bank & Comp[illegible]

COMMERCIAL BA[illegible] The bank is checking [illegible] july 15

LOUISIANA [illegible] New [illegible]

NOTICE is hereby gi[illegible] by a resolution of t[illegible] ed this day, the time limi[illegible] balance of stock is extend[illegible] January next.

june 22 RI[illegible]

EXCHANGE HOT[illegible] payment of the sha[illegible] as follows, viz: One tenth cash; and fo[illegible] cashall furnish their no[illegible] to the satisfaction of the B[illegible] be every 4 months

mis J. B S St. A[illegible]

EXCHANGE HOTEL [illegible]

BY order of a resolutio[illegible] scription's books of [illegible] Company, will be opened, [illegible] day excepted) from the 1[illegible] o'clock in the morning, [illegible] Council Hall of the 3d Mu[illegible] [illegible] of 2 Directors.

By order of the Board.

J. B S St. AMA[illegible]

mar 10

MAYORALTY OF [illegible]

AGREEABLY to the c[illegible] cil and of the Counc[illegible] the city of New Orleans, [illegible] the goods and other incu[illegible] are mentioned in the weekl[illegible] get, and which may have [illegible] days on the Levee, within [illegible] No. 1, will be sold at auctio[illegible] count of whom it may con[illegible] M. by

mio 1y

WATER WO[illegible]

THE public are inform[illegible] in all houses situate[illegible] the pipes have been laid, o[illegible] at the Commercial Ba[illegible]

BUTTER—75 kegs [illegible] ceived from Steame[illegible] LAVILL[illegible]

sept 5

BORDEAUX BRA[illegible] quarter casks, for sale [illegible]

sept 5

ROPE—A small lot [illegible] sold at a low price [illegible]

sept 5 12 Poydras[illegible]

CORN—600 sacks corn [illegible] for sale by,

sept 5

DRIED APPLE—[illegible] remaining and for s[illegible]

sept 5

MONONGAHELA [illegible] supply of the above [illegible] constantly on hand, for sal[illegible]

sept 5

FLOUR—151 bbls [illegible] wheat landing this [illegible] burgh, for sale by

sept 5

PORK—800 bbls M. O[illegible]

sept 5

MEXICAN DOUB[illegible]

sept 5

COFFEE, SUGAR [illegible] Coffee; 300 cigars, "[illegible] Monongahela Whiskey; o[illegible] and Champaign Wine for [illegible]

sept 5 J. ROBER[illegible]

FLOUR—500 bbls of [illegible] flour from the Milton [illegible] steamboat Livingston, an[illegible]

sep 2

PORK—600 bbls of [illegible] landing ex steamboat [illegible] and for sale by

sep 2

WHISKEY—200 b[illegible] store and for sale [illegible]

sep 2

FRENCH PRINTS—[illegible] suitable for the Mexi[illegible] FR[illegible] Exchange Alley, be[illegible]

sep 2

SPANISH BRAND[illegible] dy, 60 pipes red wi[illegible] kegs almonds, 100 pounds [illegible] landing from brig Eliza, fr[illegible]

aug 17

BORDEAUX BRA[illegible] for sale, to close a co[illegible] SL[illegible]

aug 17

250 Boxes Clar[illegible] and for sale by SL[illegible]

aug 17

PORK—Mess and Pr[illegible] EAST[illegible]

aug 17

LARD—A few barrel[illegible] for sale by EAST[illegible]

aug 17

COFFEE.—1060 ba[illegible] for landing and for [illegible] J. [illegible]

aug 17

FLOUR—180 barrels [illegible] from Steamer Joe M[illegible]

aug 10

FLOUR—163 barrels [illegible] EASTM[illegible]

aug 10

HIDES—431 beef h[illegible] from schooner Lo[illegible]

au 8

NOTICE—The subs[illegible] vances on cotton [illegible] friends in Amsterdam. HUGO

au 8